Image not found or type unknown

refuse de priorité à un piéton sur passage piéton

Par **damienlise**, le **08/11/2009** à **20:35**

bonjour,

il y a deux ans j'ai percuté une personne qui traversait sur un passage piéton : je ne l'ai pas vu arriver et s'était dans une descente : la victime a eu une fracture du tibia mais n'a pas été hospitalisée . C'est moi qui ai appelé les pompiers et les gendarmes sont venus. Je suis convoquée au tribunal et j'aimera savoir quelle est la peine qui peut être prononcée : retrait de permis amende ?

Par **razor2**, le **09/11/2009** à **07:50**

Bonjour, vous devez être poursuivi pour blessures involontaires avec ITT de moins de 3 mois. Vous aurez sans doute une suspension de votre permis de conduire de quelques mois, une amende, et 6 points en moins...

PS: comment peut-on avoir une fracture du Tibia et ne pas être hospitalisé? Pose d'un plâtre?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés